LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES

n° 251 *septembre 2018*

LA FEUILLE VERTE

Un plan urbain archaïque pour Toulouse Métropole

par Jean-Charles Valadier, des Amis de la Terre Midi Pyrénées

Les Amis de la Terre ont donné un avis défavorable au PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat intercommunal) de Toulouse Métropole pour non prise en compte des défis écologiques et urbains du XXI siècle.

Une urbanisation loin des transports en commun

Le débat public sur la troisième ligne de métro chiffrait à 150 000 les habitants supplémentaires nécessaires autour des futures stations pour en justifier l'intérêt public. Si Toulouse Métropole fait un grand battage médiatique sur le métro, elle ne veut pas assumer les immeubles que cela imposerait. C'est en cohérence avec l'avis défavorable donné récemment par les Amis de la Terre au Plan de déplacement urbain. Nous proposons un réseau de transports en commun de surface sur toute l'agglomération : tramway, bus, RER toulousain, vélo. Cela permettrait une réduction massive de l'usage des voitures individuelles accompagnée d'une urbanisation douce répartie et à taille humaine tout le long de ce maillage en transport en commun.

Un volet vert très faible

Le PLUiH ne propose pas un plan d'action précis pour les espaces à forts coefficients de biotope de la métropole, et ignore les nombreux petits espaces verts remarquables au sein de tous les quartiers.
Le PLUiH n'a pas de volet agricole fort pour développer le maraîchage de proximité et les jardins ouvriers qui constituent un outil essentiel à la lutte contre le réchauffement climatique, contre l'étalement urbain et pour l'accès de tous à une nourriture de qualité.

Un urbanisme favorisant l'automobile individuelle

Le PLUiH augmente les places de parkings obligatoires dans Toulouse, y compris dans les zones desservies en transport en commun, sans diminuer le stationnement automobile sur les espaces publics.

Nous écrire …. **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org

Une croissance urbaine repoussée à la périphérie

50 % des nouveaux logements vont se faire dans des communes périphériques qui n'ont pas de projet de tramway, ni de bus en site propre, ni de train métropolitain prévus dans le Projet Mobilité

Toulouse Euro Sud Ouest, une vraie concertation à établir

Après plusieurs années de participation active aux Ateliers du partenariat TESO, une grande partie des associations des quartiers voisins ont publié une lettre ouverte indiquant :

« nous arrivons, de manière unanime, au constat amer du mépris et du rejet des nombreuses contributions, écrites ou orales, proposées par les Associations signataires ».

Un débat réellement participatif doit s'engager sur l'avenir de ce nouveau quartier situé au cœur d'une zone d'habitat dense de l'agglomération, avec le support de la Commission Nationale du Débat Public.

Le nouveau quartier de gare doit s'inscrire dans le tissu urbain existant, à la jonction des 3 quartiers, Bayard, Bonnefoy et Marengo, particulièrement réussis en terme d'architecture et d'urbanisme, avec un bâti de brique et de tuile qui fait la marque du pays toulousain.

Pour les Amis de la Terre, il est inadmissible que les immeubles existants situés avenue de Lyon, le long du canal et rue Saint Laurent soient détruits. Ils demandent qu'ils soient intégrés au projet urbain. Il en va de la réussite de la qualité de vie future de ces quartiers.

Une programmation économique, commerciale et artisanale archaïque

Il y a plus de 200 000 m2 de bureaux vides dans l'agglomération toulousaine , ne trouvant aucun locataire, alors qu'il est prévu une forte construction de nouveaux bureaux !

Pour les Amis de la Terre, il ne s'agit plus de faire des plateaux de bureau mais bien d'insérer l'activité dans un tissu urbain complexe de manière à participer à des quartiers vivants, perméables et ouverts sur la ville.

La collectivité publique doit organiser une logistique adaptée à la ville, apte à concurrencer les centrales d'achat et de livraison des hyper-centres commerciaux périphériques par la création de plate-formes logistiques de distribution urbaine des marchandises dans les villes, en particulier à la gare Raynal.

Pour les activités fortement liées aux transports de marchandises (ex : entrepôts), elles doivent se situer en périphérie, à proximité des axes ferrés car le transport ferroviaire doit être favorisé. Le stationnement automobile doit être maîtrisé en imposant progressivement une restriction du stationnement en entreprise en s'inspirant des exemples de Zurich ou ABC en Hollande.

La Tour Occitanie, début d'un urbanisme de tours

L'inscription au PLUiH de la tour de 150 mètres de hauteur de la gare Matabiau, dite Tour Occitanie tournerait le dos à l'urbanisme plutôt horizontal de l'agglomération toulousaine, qui se caractérise par des immeubles entre 3 et 5 étages, des zones pavillonnaires, avec quelques émergences de moins de 50 m disséminées sur le territoire de la ville de Toulouse. C'est un préalable qui ouvrirait la voie à un urbanisme d'Immeubles de Grande Hauteur de plus de 100m dans l'agglomération toulousaine.

Non à la tour des mensonges !

Par Richard Mébaoudj, de l'association "Non au gratte-ciel de Toulouse-Collectif pour un urbanisme citoyen"

ENCORE 7 MOIS AVANT UN POSSIBLE DÉMARRAGE DES TRAVAUX !

Nous écrire : nonaugrattecieldetoulouse@laposte.net
Nous suivre : https://nonaugratteciel.wordpress.com

Avec le dépôt de la demande du permis de construire de la tour Occitanie avant fin juin, le compte à rebours commence dans les prochains jours !
Les toulousain-e-s vont se mobiliser dès la rentrée de septembre très probablement car les habitants sont déjà très actifs et avides d'informations malgré la trêve estivale.
Les derniers mois ont démontré que beaucoup de toulousain-e-s ne voulaient ni de ce gratte-ciel ni d'un quartier d'affaires Matabiau et qu'ils sont prêts à se manifester pacifiquement mais fermement ; nous avons de bonnes chances d'empêcher cette défiguration grâce à la mobilisation des toulousain-e-s et par la stratégie juridique que nous avons lancée.
Nous avons lancé le 12 juin dernier une 1ère procédure juridique contre la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse qui exonère le promoteur- porteur du projet de la Tour Occitanie de ses obligations en matière de logements sociaux et de stationnement vélos. Avec votre soutien, nous envisageons une 2ème procédure contre le permis de construire s'il devait malgré tout être accordé fin 2018 ou début 2019.
Au-delà de la contestation du concept de l'objet lui-même, ringard avant que d'être puisque la modernité architecturale et urbaine se caractérise plutôt par des constructions à énergie positive, donc de hauteur limitée que par des tours énergivores passées de mode, c'est surtout le déni de démocratie qui a choqué car il va à l'encontre de toutes les annonces et des pratiques urbanistiques qui ont maintenant cours autour des projets.
Pour ceux qui douteraient de la procédure d'exception qu'utilise le Maire de Toulouse J-L Moudenc au bénéfice d'un promoteur privé, une seconde atteinte aux principes démocratiques vient d'avoir lieu avec l'adoption par le Conseil Métropolitain du 12 avril 2018 d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin, notamment, d'exonérer le constructeur de la Tour Occitanie de ses obligations en matière de logements sociaux.
Cette interprétation spécieuse des textes de loi, assortie du cadeau princier dont bénéficie le promoteur au détriment des plus mal logés a ému.
Les mois qui viennent seront décisifs ; nous avons encore du temps (limité) pour agir et nous toutes et tous parviendrons à ce que le sujet soit au menu des prochaines élections municipales de mars 2020 et à ce que la réponse soit NON au gratte-ciel de Toulouse ! **Non à la tour Occitanie et au pseudo quartier d'affaires Matabiau.**

Le Permis Exclusif de Recherche de Mines PERM de COUFLENS en Ariège

Par l'Association Stop Mine Salau, wwwstopminesalau.com

Une ancienne mine du Haut Couserans, bien qu'en terrain amiantifère et en dépit de l'opposition de la commune, d'habitants de la vallée et de leurs nombreux soutiens, est à nouveau convoitée pour le tungstène et l'or.

Près des crêtes frontalières et des sources du Salat, la mine d'Anglade a été exploitée à Salau de 1971 à 1986. Ce qui reste de minerai de tungstène a été en novembre 2014 la cible d'une demande de Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) par la société Variscan Mines. Le PERM de Couflens paru le 11 février 2017 au JORF, a été accordé le 21 octobre 2016 à cette junior, filiale de la société d'exploration minière Variscan Mines Ltd à capitaux australiens et singapouriens. Les permis de recherches obtenus en France viennent d'une convergence d'intérêts : la recherche par des fonds internationaux de revenus boursiers, la politique de relance minière au nom de l'approvisionnement national en métaux dits stratégiques, le choix du BRGM de faire profiter de ses prospections, des géologues devenus cadres de sociétés à capitaux étrangers. Tous promeuvent la mine responsable et la société Variscan s'est proposée d'en faire la démonstration à Couflens-Salau.

Pourtant le site est chargé de pollutions. En 1982 des déblais de la mine charriés par une inondation ont ravagé le village. L'exploitation ancienne a entassé en amont de Salau sur les pentes du ruisseau des Cougnets, un million de m3 de résidus de traitement couleur rouille où presque rien ne pousse. Deux terrils maintenus par des sacs de déchets en piteux état déversent arsenic, bismuth, tungstène, antimoine, actinolite, lorsque les grosses pluies d'orage les ravinent. Dans les sédiments juste en aval, avec des concentrations d'arsenic élevées, le niveau des risques correspond au seuil d'alerte.

La perspective d'un nouveau projet minier pose des questions de santé publique dès le stade de la recherche. Il est avéré que l'extraction et le broyage du minerai dans l'ancienne mine libéraient des fibres de type amianté issues de l'actinolite *« disséminée dans la roche encaissante et donc non repérable à l'oeil »* selon les travaux d'Henri Pézerat, chercheur au CNRS *(«Rapport sur les risques liés à la présence d'amiante à la mine de Salau » 08 01 1986)*. Le directeur de la mine avait admis les conclusions de l'étude d'empoussièrement faite en 1984 par J F Boulmié, ingénieur au BRGM, qui a caractérisé les poussières en suspension dans l'air des galeries : 50 % des fibres analysées étaient de l'actinolite, une forme d'amphibole-amiante. Or Variscan a projeté le percement d'une galerie de recherche de 2 km depuis le village !

L'administration, bien que documentée en archives et informée en 2015 par la mairie et des associations, a écarté les questions de santé et d'environnement en examinant la demande. L'avis défavorable de la DDT a pointé les lacunes du dossier Variscan ignorant les risques et les protections du secteur telles le classement Natura 2000 et il a signalé que les conséquences des travaux de recherche n'avaient pas été prévues, mais le service des mines de la DREAL Occitanie a déclaré le dossier conforme, n'y voyant que la *« compétence technique »* du demandeur. Ensuite la Préfète a émis le 18 12 2015 un avis favorable *« du fait de sa conformité réglementaire ».* Pour recueillir les avis de la population, l'Etat s'est contenté d'une consultation publique Internet de 15 jours en avril 2016 pendant les vacances scolaires.

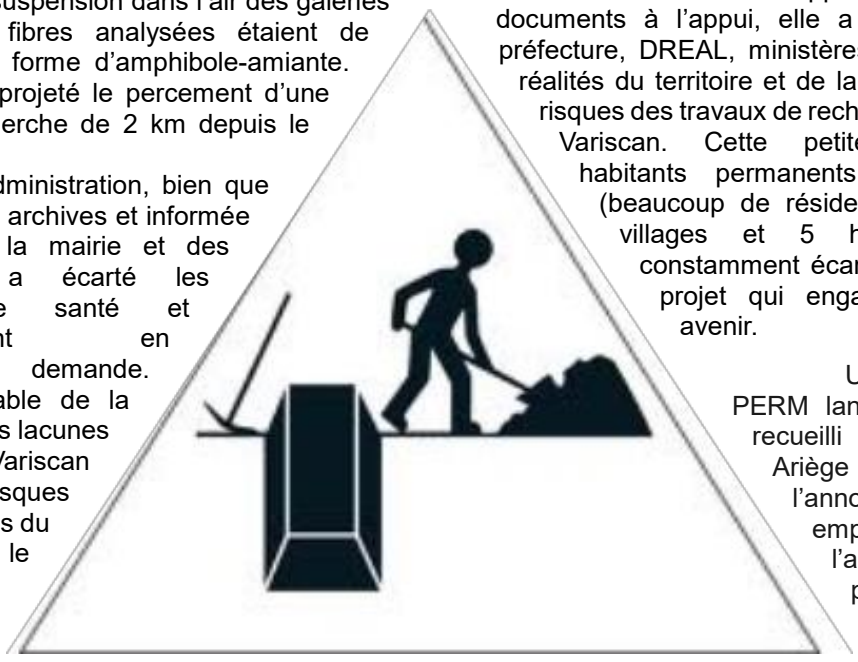

Après la venue en janvier 2015 du directeur de Variscan M. Bonnemaison, la municipalité de Couflens s'est déclarée opposée au permis. Depuis, documents à l'appui, elle a informé sans relâche préfecture, DREAL, ministères, élus, media, sur les réalités du territoire et de la mine ainsi que sur les risques des travaux de recherche et sur l'attitude de Variscan. Cette petite commune qui a 84 habitants permanents et 280 habitations (beaucoup de résidents secondaires) en 2 villages et 5 hameaux, se trouve constamment écartée des décisions d'un projet qui engagent lourdement son avenir.

Une pétition contre le PERM lancée dès l'été 2015 a recueilli 8200 signatures en Ariège et au-delà. Mais l'annonce de très nombreux emplois a entraîné l'adhésion au projet d'une part de la population en aval de la commune.

Une association lancée à l'automne 2015 et appelée PPERMS Pour le Projet d'Etude et de Recherche de la Mine de Salau, s'est mise à relayer localement la communication de Variscan en présentant le permis comme une étude juste pour savoir. Elle a organisé une réunion publique à St Girons le 18 mars 2016 où les opposants n'ont pratiquement pas eu droit à la parole. Elle s'est empressée auprès des élus pour qu'ils appuient la demande du permis. Ceci fait, en gardant le même acronyme, elle est devenue Pour Promouvoir l'Exploitation Responsable de la Mine de Salau…

La communication au profit des intérêts du titulaire du PERM, le bluff sur les emplois, le déni des maladies dues aux poussières d'actinolite et d'arsenic dans l'ancienne exploitation, la dévalorisation des biens, la perte prévisible des activités actuelles, le financement du permis par une société aux Iles Vierges, les pollutions en place, les risques du projet sur la rivière, c'est tout cela que dénonce l'association Stop Mine Salau créée en décembre 2016 pour préserver la vie et l'avenir de la vallée du Salat. Elle regroupe les opposants au PERM accordé contre l'avis de la commune et celui d'une part importante de la population. Sitôt la publication du permis, une manifestation lancée par SMS avec le soutien d'associations et collectifs, de EELV-09, de Sud Solidaires et de J Bové, a rassemblé à Saint Girons 250 opposants. Par ailleurs, un recours contre l'arrêté ministériel a été déposé le 21 mars 2017 au Tribunal Administratif de Toulouse par Maître Lafforgue pour la commune, les associations C-S Demain, Comité Ecologique Ariégeois, Henri Pézerat.

L'Etat a imposé une évaluation préliminaire des risques, avec une expertise amiante dont les résultats conditionneront « la mise en œuvre effective des droits d'exploration ouverts par le PER ». Une commission d'information, de concertation et de suivi a été réunie le 22 mars à Foix. SMS et ses partenaires associatifs dont l'APRA Le Chabot, y ont participé en demandant que l'évaluation applique la réglementation dévolue aux travaux en terrain amiantifère**,** qu'elle comporte un état des lieux des galeries, l'examen des anciennes études (gisement et exploitation), qu'elle prenne en compte toute forme d'amiante, qu'elle impose l'analyse de l'eau du bas de la mine et en interdise le rejet dans la nature. La préfète a accepté au comité chargé de choisir le protocole de l'expertise et le « Tiers-expert », 4 personnes avancées par les associations, avec Annie Thébaud Mony, sociologue des maladies professionnelles qui était intervenue à Salau aux côtés d'Henri Pézerat. Les autres collèges sont celui des administratifs et celui de Variscan Mines.

Mais après la réunion du comité, A Thébaud Mony a démissionné et écrit à Hulot son indignation de voir l'Etat accepter une mise en danger des travailleurs et des habitants pour des intérêts privés. Les 7 associations soutenues par la Conseillère régionale 09 EELV et le suppléant de la députée France Insoumise, ont quitté la 2ième réunion CLICS après une déclaration mettant en cause tous ces éléments : l'attitude méprisante des administratifs et de Variscan, la non - reconnaissance de la présence d'amiante, la non - application de la réglementation en terrain amiantifère dès les premiers travaux, le choix d'un géologue privé payé par Variscan comme Tiers-expert, la volonté de l'administration avant tout de faire avancer le permis, son refus de répondre aux demandes. Elles ont contesté la convention ministère-préfète-Variscan **:** *« Madame la préfète, alors que le risque amiante n'est jamais minime, la convention que vous avez signée voudrait faire croire que le triple risque (amiante-arsenic-silice) avéré à Salau, pourrait être maîtrisé dans les conditions d'une exploration puis dans celles d'une exploitation minière* ». La Préfète a répondu en prétendant à la neutralité de l'Etat en ce dossier.

A partir de l'été 2017, souvent accompagné du rédacteur en chef de l'Ariégeois Magazine JL Causse, M Bonnemaison a agi dans l'espace du site minier sans dialogue avec la mairie et sous le parapluie de l'administration. Les passages plusieurs fois par jour de la gendarmerie, la surveillance par des gardiens et leurs chiens encagés ou détachés sans muselière devant les randonneurs éberlués, ainsi que les allées-venues de membres de l'association PPERMS, n'ont que trop signifié la prise du territoire par l'exécutant de Variscan et ses appuis. L'ouverture officielle de la mine a eu lieu le 20 septembre 2017 lorsque Variscan sous le contrôle de la DREAL a fait faire des prélèvements d'air à l'entrée de la galerie. 140 opposants se sont mobilisés jusque sur le carreau pour accrocher une banderole, prendre la parole, interviewer le technicien, débattre, converser avec des journalistes et construire un mur en carton pour « refermer la mine ». Fin Octobre, SMS a réalisé l'action « Plus-pou belle la rivière » pour faire connaître au long du Salat et de la Garonne, les menaces de pollution par les déchets miniers entassés sur les pentes du ruisseau des Cougnets. L'arrivée du canoé à Toulouse et la remise du bidon au Conseil Régional avec conférence de presse ont été retransmis par FR3.

M Bonnemaison qui n'est plus directeur de Variscan depuis août, commande les travaux au nom de sa société Mines du Salat, même si c'est à Variscan que le permis a été accordé ! Sur le site, il accumule les irrégularités tout en se justifiant : *« Tout a été fait dans les règles, depuis le début. Les reproches qui nous sont faits ne sont pas fondés. Ces accusations en leitmotiv sont de plus en plus pesantes »* (La

Dépêche_4 janvier 2018). Plusieurs exemples : la collecte sur des terrains et l'analyse d'échantillons de roches sans autorisation des propriétaires même si la recherche officiellement n'a pas commencé ; la pose d'un portail à l'entrée de la galerie en empiétant sur une parcelle communale ; l'édification d'un mur avec fondation, grillage, barrière à l'entrée du carreau sur terrain communal ; d'incessants allers-retours sur la route d'accès à la mine malgré la décision du Tribunal administratif de maintenir l'arrêté municipal de 1992 (attaqué par la préfecture) interdisant la circulation à moteur ; le captage d'une source sans autorisation ; l'arrachage du balisage parcellaire fait par la commune ; le non-respect de la zone de protection des Gypaètes le 22 février 2018 avec 8 survols en hélicoptère pour un travail en galerie, malgré les consignes administratives et la supervision par le service des mines de la DREAL…

La presse n'a rien dit de la présence d'amiante (actinolite et trémolite) confirmée par Géodéris, organisme d'état qui a consulté au service administratif DREAL et au BRGM, les archives de la mine d'Anglade. Au début du printemps 2018, le permis donné à Variscan devrait échouer à Apollo Minerals qui s'offre cette société qui a reçu des milliers d'euros en crédit impôt-recherche. Le ministère a deux mois pour se prononcer sur cette vente qui assurerait le transfert du permis à Apollo Minerals, détenteur d'Ariège Tungstène dirigée par Bonnemaison et dont le principal actionnaire est Juniper Capital Partners basée au paradis fiscal des Iles Vierges Britanniques… Tandis que le dépôt en Catalogne en février 17 d'un permis de recherche de tungstène et d'or dans la continuité de Salau sur le secteur catalan d'Alt Aneu a été confirmé.

SMS, après avoir porté plainte avec FNE-MP, le CEA09, la LPO, contre l'infraction à la protection des Gypaètes, a organisé une manifestation de protestation à St Girons le 7 avril.

D'autre part SMS organise

Les 25 et 26 août

le festival « Stop Mine-convergence des luttes »rassemblant les collectifs engagés contre les projets miniers.

Tout le programme est ici

https://www.stopminesalau.com/

****

Les vergers à graines forestiers : qu'est-ce c'est ?

C'est une plantation de clones ou de descendants d'arbres «plus», sélectionnés dans des peuplements naturels (par exemple sur la côte Ouest des États-Unis pour le Douglas, en Corse pour le Pin Laricio). Il est installé de façon à éviter la pollinisation par des arbres situés à l'extérieur du verger. Les arbres du verger fournissent ainsi des graines, dont la qualité génétique est améliorée, en quantité abondante et facilement récoltables.

40 ans de politique forestière en France

Afin d'améliorer la qualité génétique des graines et des plants forestiers utilisés dans les boisements et reboisements, et de rendre ces derniers plus productifs, l'État français s'est engagé il y a 40 ans dans un programme d'installation de vergers destinés à produire des graines forestières de qualité, pour les espèces les plus utilisées.

Cette politique a été engagée après que fut diagnostiquée la médiocrité de nombreux peuplements issus des boisements réalisés aux 19e et 20e siècles. En effet ils étaient souvent réalisés à partir des graines récoltées sur des arbres bas branchus, situés en bord de chemin, en lisière forestière, dans des zones où la main d'œuvre était abondante et peu onéreuse.

290 ha de vergers à graines forestiers ont ainsi été installés sur des terrains domaniaux et communaux situés dans le Lot et le Tarn où les conditions climatiques sont particulièrement favorables à la floraison et au développement des graines. 170 ha sont situés dans le Lot, sur la commune de Lavercantière, principalement dans le massif du Frau. 120 ha concernent actuellement le Douglas, le Mélèze, le Pin Laricio, le Pin sylvestre et le Sapin de Bornmüller.

Trois fonctions essentielles

* la **production de graines forestières améliorées.** Installés à partir des années 1970, ces vergers ont commencé à produire des graines au milieu des années 1980.

* la **conservation de génotypes forestiers remarquables**, de valeur patrimoniale inestimable pour le pays. Nombre de descendances d'arbres sélectionnés et aujourd'hui disparus en forêt ne sont représentées que dans ces vergers de l'état. Ces descendances ont une grande valeur pour reboiser à la suite de catastrophes climatiques.

* contribuer à **Recherche & Développement dans le domaine forestier** au niveau national et international. Ce matériel de haute valeur génétique, concentré dans les vergers, est essentiel pour les recherches menées par l'IRSTEA et l'INRA pour l'amélioration génétique des essences de reboisement.

Les vergers à graines du Frau nouvelle Zone À Défendre

Par l'Association pour la Préservation des Sites Menacés en Bouriane(APSMB)

Entré en résistance il y a 20 ans, le petit village de Lavercantière dans le Lot, fort d'une première expérience destructrice de son Frau, n'est pas prêt de capituler - face à la demande de l'extension sur 19,85 hectares pour une durée de quinze ans de la carrière de quartz extrasiliceux d'Imerys -même s'il a la malchance d'être confronté à la convoitise extractiviste de la multinationale canadienne.

Peu d'intérêt économique ?

Le quartz est le minéral le plus répandu dans la croûte continentale terrestre dont la variété la plus pure se trouve au Brésil et satisfait 46% de la demande mondiale, celui du Frau se classant dans la catégorie inférieure des quartz industriels selon l'European Minerais Year Book (BRGM) sans grand intérêt économique d'autant que le gisement présente une discontinuité dans la présence de galets de quartz et une densité hypothétique dans la couche sédimentaire, et dont la ressource ne constitue pas une caractéristique stratégique.
La position du Président de la collectivité départementale – qui n'attache pas une importance essentielle à la pérennité de l'entreprise Imerys – est, à cet égard, révélatrice (Rapport de la mission d'expertise, enjeux et recommandations).
Sur une production mondiale de silicium métal de 800 000 tonnes en surcapacité, seules 32 000 tonnes ont d'ailleurs obtenu la qualité électronique présentant la densité nécessaire de 2,55, un taux de silice de 98%, une granulométrie >20 mm et une dureté de 6,5 (échelle de Mohs).

Et l'environnement ?

Mais c'est une production de plus en plus énergivore (de 2.7 à 7.1 entre 1998 et 2018) dont l'impact environnemental indéniable va au-delà du simple aspect visuel. Elle pose de véritables problèmes d'érosion des sols due à l'exhaure et de dégradation de l'environnement aux alentours de ces sites.
Le Préfet de région a, lui-même, remarqué dans le Schéma régional de continuité écologique Midi-Pyrénées le risque de rupture d'équilibre des écosystèmes endémiques.
La ZNIEFF de type I et l'Espace Naturel Sensible (ENS) des landes du Frau-Degagnazès sont, en effet, des réservoirs écologiques, faunistiques, floristiques et historiques remarquables. Fragiles espaces sensibles à vocation naturelle mis alors en péril par l'exploitation de la carrière de granulats qui menace aussi les fameux vergers à graines : 290 hectares d'un réservoir génétique, maillon indispensable pour la production de semences forestières sélectionnées, exemptes de maladies, pour les Pins laricio de Corse, Sylvestre de Haguenau, Sapin de Douglas et Mélèze d'Europe - fruit d'un travail patiemment mis en place depuis 1970 par l'ONF, l'INRA et du Ministère de l'Agriculture subventionné par d'importants crédits publics et reconnu d'intérêt général selon l'article L112-1 du Code Forestier - qui a permis la plantation de 150.000 hectares de forêts françaises déficitaires en bois.
L'extension de la mine par ses excavations à ciel ouvert , c'est une déforestation massive de 15,9 ha de plantations résineuses, 0,3 ha de boisements mixtes à pin maritime et 1 ha d'habitats ouverts silicicoles constitués de pistes pâturées, layons forestiers et pelouses acidiphiles à annuelles qui s'annonce avec le défrichement impossible à compenser et le décapage de nouveaux hectares dont la re-végétalisation est très aléatoire comme le démontre celle remblayée précédemment avec des matériaux de découverte issus de niveaux de la zone d'extraction, rendus stériles à la suite des lessivages par du floculant dont la non-toxicité semble sujette à caution (Rapport BRGM).
Ainsi que le révèle l'avis de l'autorité environnementale (MRAe du 27.2.2018), le périmètre d'extension envisagé porte un conflit d'usage entre l'activité économique de la carrière, le rôle des vergers à graines de l'État et le maintien de la qualité de la biodiversité,
C'est pourquoi la commune de Lavercantière a décidé, à l'unanimité, de donner un avis défavorable au projet d'extension et a déposé un PLU qui prévoit l'interdiction de toute activité extractive sur les terrains d'extension, les objectifs du plan d'action du SRCE étant d'ailleurs de préserver la Trame Verte et Bleue de l'impact des carrières.

Et MATIGNON s'en mêle… et allège les démarches administratives … *suite page8 >>>*

Après avoir réussi à empêcher la Préfecture de déposer un PIG dont l'intérêt général était contestable et alors que Ségolène Royal avait décidé d'envoyer une mission interministérielle d'expertise, les choses se sont accélérées avec la délocalisation de Matignon à Cahors, du 13 au 15 décembre 2017 et quand le gouvernement a subrepticement glissé, le 29 décembre 2017, un Décret no 2017-1845 qui entend reconnaître au Préfet du Lot le droit à déroger à certaines dispositions réglementaires pour un motif d'intérêt général dans les matières relevant de l'aménagement du territoire et la politique de la ville, l'environnement, l'agriculture et les forêts.

Le scenario est hélas connu :
*Intérêt général mis en avant
*Chantage à l'emploi
*Allègement nécessaire des démarches administratives

Notre démocratie est foulée aux pieds par une mesure d'exception qui devient la règle au détriment de l'intérêt collectif par l'appropriation des 70 hectares de vergers à graines appartenant à l'Etat français.

Et ainsi satisfaire à l'appétit d'un groupe canadien, prétendument n° 1 mondial des spécialités minérales pour l'industrie au moment même où le contexte climatique est devenu instable.

Le 1er mars 2018, les Amis de la Terre ont déposé un recours gracieux auprès du Premier ministre afin d'obtenir le retrait du décret du 29 décembre 2017 et un recours contentieux devant le Conseil d'Etat est probable si le décret n'est pas retiré d'ici au 1er mai 2018.

Une affaire de gros coûts

L'intérêt majeur du dossier qui réduirait la criticité du quartz français est de maintenir l'approvisionnement de FerroGlobe depuis les sites d'extraction nationaux afin de maintenir des coûts de production relativement bas et qui ne seraient pas tenables en cas d'importations en provenance du marché mondialisé.

APSMB

L'Association pour la Préservation des Sites Menacés en Bouriane (APSMB ici **htttp://www.lefrau.fr**) s'est engagée depuis 1997, aux côtés de la commune de Lavercantière pour l'arrêt de l'exploitation à la fin de l'autorisation en cours et plus généralement pour la protection de la forêt française convoitée par les multinationales de la filière silicium.

Mais, aujourd'hui, le gouvernement Macron est « en marche » pour donner satisfaction, envers et contre tous, aux industriels, par un passage en force.

Une nouvelle pétition est en ligne https://chn.ge/2DYosK4
Signez-la et faites la signer !

Toutes les sources citées dans l'article sont disponibles auprès de l'APSMB

****

Les ATMP ont accueilli la coopération de lycéens à la FV !

Pour son épreuve « grand exposé » du baccalauréat, le groupe d'Agathe devait choisir un thème mêlant 2 disciplines, dans leur cas l'Histoire et les Sciences Economiques et Sociales. A partir de là le groupe en est venu à la problématique du développement des entreprises face au développement durable.
Il a eu beaucoup de mal à rencontrer des personnes, que ce soit des membres d'associations ou des salariés d'entreprises. Les lycéens se sont alors demandé si c'était par "frilosité" d'évoquer leurs stratégies de développement ou leurs démarches dans le sens du développement durable...

Monique, des Amis de la Terre Midi-Pyrénées, a été la seule bénévole à leur répondre et qu'ils ont pu rencontrer. Sinon, le groupe a réussi à contacter Hopaal, une entreprise vendant des vêtements recyclés, dont les fondateurs sont toulousains, afin de comprendre comment l'entreprise pouvait se développer dans le respect de l'environnement.
Les élèves ont également interviewé de nombreuses personnes dans la rue afin de connaître leur sensibilité face au respect de la planète, et ont rconstaté la réelle prise de conscience de la population au vu de l'impact des activités des entreprises sur notre planète.

Les lycéens se sont appuyés sur des spots publicitaires pour démasquer du greenwashing et ont remarqué que celui-ci est particulièrement présent dans le secteur de l'énergie, des cosmétiques ou de l'agroalimentaire. Finalement ils se sont rendu compte qu'il y en a un peu partout !

leur témoignage page 9>>>

Peut-on concilier le développement de l'entreprise et la durabilité ?

Par Agathe Fabry, élève au lycée Pierre Paul Riquet de Saint-Orens en classe de Première ES

Cerner la problématique

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de plus en plus pollué, marqué par la diminution de la couche d'ozone, la perte de la biodiversité, le réchauffement climatique, et où nous avons des difficultés à nourrir toute la population qui devrait atteindre 9 milliards d'habitants en 2050.
La solution à cela ? Accorder une plus grande importance au développement durable
Progressivement les entreprises, à leur tour, l'ont pris en compte. Différents acteurs sont responsables de la destruction environnementale. La nature des activités, la surexploitation des ressources, la volonté de produire toujours plus, entraînent un épuisement des ressources, des émissions de CO2, des rejets de déchets industriels toujours plus importants ...
Les répercussions environnementales sont majeures et l'implication des entreprises dans le développement durable joue un rôle crucial.
Ainsi, de manière plus ou moins sincère un grand nombre d'entreprises a décidé de s'impliquer dans la cause environnementale.
Évidemment, toutes n'ont pas le même degré d'implication ni les mêmes volontés derrière les «stratégies vertes» qu'elles mettent en avant…

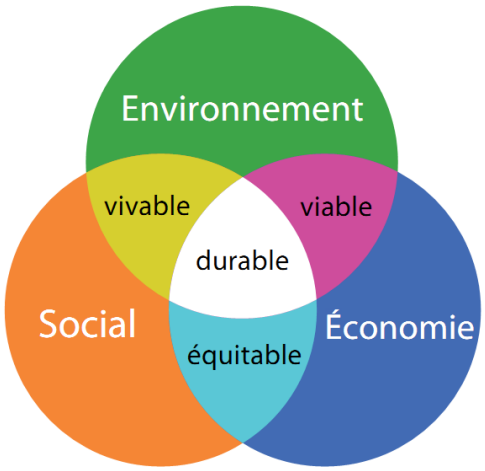

Alors que le dérèglement climatique s'aggrave et que les entreprises cherchent à réaliser toujours plus de profits, il nous a semblé d'actualité d'aborder ce sujet.

Nous nous sommes alors demandé tout au long de notre projet mené dans le cadre du baccalauréat, de quelle manière peut-on concilier stratégie d'entreprise et développement durable.
Nous avons évoqué les contraintes auxquelles les entreprises sont soumises en termes de développement durable et avons observé que certaines font le choix d'aller au-delà de ces obligations pour s'engager réellement dans une économie plus verte. Puis, nous avons cherché à comprendre si les entreprises effectuent des stratégies de changement véritable ou de simples stratégies de communication.

L'écoblanchiment

Nous avons découvert la notion du **greenwashing**.
La publicité est l'un des outils majeurs permettant à une entreprise de transmettre à moindre coût des informations persuasives aux consommateurs. Cette manoeuvre, appelée *greenwashing*, consiste à mettre en avant l'argument nature pour vendre les produits, qui donne au consommateur en l'achetant la sensation d'être respectueux de l'environnement.
L'impact des entreprises demeure considérable et nous avons découvert avec beaucoup de surprise et d'étonnement que «Toutes les cinq secondes, c'est l'équivalent du poids d'une Tour Eiffel de ressources naturelles qui est prélevé des écosystèmes».

Rencontre avec les Amis de la Terre

Nous nous sommes alors intéressés à l'association militante pour la protection de l'environnement « les Amis de la Terre ». Notre objectif était d'en savoir plus sur les missions menées, particulièrement à l'échelle locale, pour lutter contre cet endommagement de la planète. Nous avons eu la chance de rencontrer une bénévole, Monique Hervet, qui nous a parlé des missions menées.

Nous avons découvert que l'association s'est impliquée localement pour le nettoyage du site d'AZF.
Ou bien aussi l'association s'est jointe à d'autres pour s'opposer à «Val Tolosa», projet d'un énorme centre commercial (2 hypermarchés, une galerie marchande de plus de 150 enseignes, une quinzaine de restaurants et 4 000 places de parking) sur la commune de Plaisance-du-Touch. Alors que l'agglomération toulousaine est parmi les villes de France celle qui détient le plus grand nombre de supermarchés, ramené au nombre d'habitants nous a appris la militante.
A l'échelle nationale, les Amis de la Terre Midi-Pyrénées ont participé aux manifestations en Loire-Atlantique, sur les lieux où aurait pu être construit l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Prise de conscience

Le rapport Brundtland de 1987 nous a interpellés et nous a paru si juste : **«nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre. Et pourtant chaque communauté, chaque pays poursuit son petit bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. Certains consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir. D'autres, bien plus nombreux, consomment peu, trop peu, et connaissent une vie marquée par la faim et la misère, la maladie et la mort prématurée»**.

Suite à notre rencontre avec Monique, il nous a semblé que les membres des Amis de la Terre sont bien conscients du chemin qu'il reste à parcourir, et que leur volonté de faire avancer les choses reste intacte, le slogan ***«Mobiliser, résister, transformer»*** de l'association ne semble pas prêt d'être abandonné.

Nos recherches tout au long de ce projet ont montré la présence de nombreuses législations encadrant les entreprises dans le respect de l'environnement. Cela indique une réelle prise de conscience de la société. Toutefois, il apparaît que ces mesures restent plutôt incitatives que contraignantes car nous n'avons pas clairement identifié d'instances de contrôle de leur application.

Tout au long de notre démarche nous avons fait face à la difficulté à rencontrer les entreprises, et surtout les plus grandes, pour évoquer leur politique verte. S'agit-il d'un réel manque de temps ou cela reflète-t-il une frilosité à communiquer sur leur stratégie ? Nous nous sommes interrogés sur la sincérité de ces grosses entreprises mettant bien en avant leurs actions en faveur de l'environnement, même si elles restent souvent limitées.
Il nous est apparu que dans un environnement concurrentiel et dans un contexte de mondialisation, la plupart défendent avant tout leurs propres intérêts en espérant se développer et maximiser leurs bénéfices. Certaines initiatives, que les associations militantes ne cessent d'encourager, voient le jour et permettent de garder quelque optimisme.

Nous avons réalisé suite à nos recherches à quel point il est difficile de faire avancer les stratégies ... Les entreprises qui s'engagent sincèrement dans une politique verte sont souvent de petite taille et restent encore trop peu nombreuses alors que les plus grandes, vantant beaucoup leurs actions en faveur de l'environnement, initient des démarches bien plus limitées.

Notre rencontre avec Monique nous a enrichis et permis d'acquérir de nouvelles connaissances. Nous avons trouvé très intéressant de connaître le point de vue d'une militante de terrain.
Nous tenons à la remercier tout particulièrement pour le temps passé avec nous, pour ses réponses complètes et précises et pour tous ses encouragements.

Avec ce parcours nous avons acquis un regard bien plus critique sur les publicités que nous rencontrons et nous nous sommes aperçus à quel point le greenwashing est omniprésent dans la communication des entreprises.

Nous remarquons être maintenant bien plus sensibles aux thèmes de l'environnement et de sa protection.

Nos Assemblées Générales le 6 juin 2018 à la MESS à Ramonville-Saint-Agne

AG extraordinaire

Les 4 Modifications des statuts ont été adoptées à l'unanimité :

- Le siège de l'association AT MP est domicilié à la Maison de l'Economie Solidaire 73 Chemin de Mange Pommes, 31520 Ramonville-Saint-Agne.
- L'article 6 de nos statuts précise désormais que nos activités locales, portent sur la région **Ex**-Midi-Pyrénées. En effet, la région en elle-même n'existant plus officiellement et la relation avec le Languedoc Roussillon n'étant pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas prendre l'appellation Occitanie.
- Le nombre minimum de participants au Conseil d'administration de notre association est porté à 7.
- Enfin une modification de forme est demandée afin de prendre en compte la notion de membres adhérents et membres de l'AG, comme étant non seulement une personne physique payant une cotisation mais également une personne morale (associations).

Suivie de l'AG annuelle ordinaire ce même jour à la MESS de Ramonville

Bilan d'activités :

- ✓ 8 stands tenus par les Amis de la Terre (Fête du NPA, Université d'Eté Européenne des mouvements sociaux, Alternatiba, foire BioGaronne, stand ARMP, 17ème forum régional de l'économie sociale et solidaire, marché Saint Aubin, Caravane des Insoumis)
- ✓ 8 actions de terrain : Antinucléaire, AZF (16ème Anniversaire), Levotyrox, Comité suivi Ariane Group, Soutien à lutte de Bure
- ✓ 2 Feuilles Vertes parues dont une en 16 pages offset couleurs. Nos adhérents ont rappelé qu'ils tiennent à l'emploi de papier recyclé conforme aux valeurs que nous défendons.
- ✓ Contributions diverses à des commissions : SMTC-Tisséo, projet de Mobilité du SMT, enquête publique du PLUIH de Toulouse Métropole (avis défavorable).
- ✓ 56 lettrinfos envoyées à 800 contacts
- ✓ 21 conférences, débats publics, films et pièces ont été organisées autour de nombreux thèmes tous plus passionnants les uns que les autres.

Rapport Moral :

Les AMT sont connus aujourd'hui et sans doute reconnus pour leurs actions passées et leur présence sur le terrain, mais nous rencontrons un gros problème de renouvellement de ses membres actifs. Comme pour beaucoup d'associations, l'engagement dans le temps semble difficile.
Pour se mettre en conformité avec la loi, lors d'un prochain envoi de la Lettrinfos Il faudra demander à nos destinataires s'ils sont toujours d'accord pour la recevoir.

Rapport Financier :

Nous sommes 166 adhérents + 9 adhésions reçues le jour même.
Concernant nos comptes, le procés AZF que nous avons gagné représente toujours un matelas confortable d'environ 30700€.

Les 2 rapports sont adoptés à la majorité.

Au vue des débats, l'Assemblée Générale donne Quitus au Conseil d'Administration pour l'année écoulée

Le Conseil d'Administration est réélu à l'unanimité :

Odile, Elsa, Daniel, Michel, Françoise, Dominique, Monique

Puis un débat s'est ouvert autour **des actions à venir et des perspectives** : notre action contre la Tour Occitanie, les réseaux d'assainissement de Toulouse et sa métropole, la lutte anti-nucléaire, les actions pour éviter ou minimiser l'effondrement sociétal, nos participations aux différents mouvements, et bien d'autres encore. L'année à venir sera à nouveau bien remplie.

- ❖ **Vous pouvez assister à nos Conseils d'Administration qui se tiennent tous les 1ers mercredi du mois à 19h à la MESS.**
- ❖ **Chaque 4ème mercredi du mois, une réunion publique gratuite est organisée à la Salle Castelbou à Toulouse.**

EFFONDREMENT SOCIETAL

Le 4 avril dernier, une centaine de participants se sont retrouvés autour du thème de l'Effondrement sociétal, animé par Marc et Valérie, nos Ami-e-s de la Terre de Nord Béarn passant par Toulouse au cours de leur périple à vélos pour rejoindre Alternatiba.
Après un exposé de la situation et le visionnage d'une partie de la vidéo « Et si tout s'effondrait »[1], les participants ont répondu à quelques questions qui aideront Marc et Valérie à construire leur périple de sensibilisation au sujet.

Bravo à eux !

Nous pouvons les suivre et lire leurs articles sur
https://atnb.greli.net/doku.php/effsoc:entree

[1] www.pabloservigne.com

Les ALTERNATIVES sont des co-constructions

Après le constat que nos modes de vie, de société, mènent à notre perte, que faisons-nous concrètement ? Nous avons commencé, en toute modestie, à y répondre lors de la réunion du 27 juin.

Après la présentation des «petites» solutions de chacun-e de nous, nous sommes tombé-e-s d'accord sur le fait qu'un lieu où faire converger nos idées, mettre en commun nos initiatives et nos actions est essentiel.

Les ATMP adhèrent à cette idée ainsi que beaucoup de nos camarades, actifs au sein des différentes associations qu'ils représentaient ce soir-là.

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à

Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 73 chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne

Cotisation (*)

Souhaitable pour une personne : 33 € ☐

un couple : 59 € ☐

Petit budget : 10 € ou un peu plus ☐

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* **☐ 7 €**

Dons (*) ……€ ☐

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé : .....

Mode de paiement : ☐ **Chèque (à l'ordre des ATMP)** ☐ **Espèces** ☐ **Virement**

Date : ……/……/……

Nom:

……**Prénom :**……

(pour une adhésion couple) Nom et Prénom du conjoint :

……

Adresse :

……

……

Tél : ……

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire (environ 4 messages par mois, merci de ne pas renseigner si vous la recevez déjà)**, mon Email** (en majuscules) **:**

……

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou

a**utres** ……

……

Compétences

……

Les Amis de la Terre

>> MOBILISER RÉSISTER TRANSFORMER

Nous écrire …. **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org

La MESS !!!

Encore un projet zadique !

La MEC !!!

Par Dominique Gilbon, des Amis de la Terre Midi-Pyrénées

Le projet «la Maison» est né de l'occupation un peu zadique de la grosse demeure qui hébergeait les associations de l'économie sociale et solidaire à Ramonville.
Après leur départ pour le Périscope, structure qu'elles ont formée dans le Parc Technologique du Canal, cette Maison qu'on appelait sous son sigle : « la MESS » -Maison de l'Economie Sociale et Solidaire- devra s'imposer comme « la MEC » : Maison de l'Économie Circulaire.

Sans en faire un lieu de pèlerinage et sans renier ni le côté social, ni les principes de solidarité, c'est le concept de circularité qui s'est imposé comme une évidence pour la vingtaine d'associations du collectif restées sur place.

Cette Economie Circulaire que nous nous efforçons de promouvoir depuis plusieurs années, est au centre des principes de la *Loi sur la transition énergétique et la croissance verte.* Il se trouve que le gouvernement actuel vient d'y proclamer son adhésion au mois d'avril, dans une « Feuille de Route » et a adopté 50 mesures pour transformer l'économie linéaire actuelle en boucle vertueuse.
Sans trop faire confiance aux bonnes intentions de politiciens n'ayant pas pris la dimension de l'effondrement sociétal dans lequel ils nous ont précipités, pourquoi ne pas les prendre au mot et multiplier les foyers de résistance comme autant de Notre-des-Dames-des-Landes en action ??

Nous avons aujourd'hui de bonnes raisons de penser que sur notre engagement à cultiver et à montrer ce qu'est l'économie circulaire en actes, le SICOVAL (intercommunalité du Sud est toulousain, futur propriétaire des lieux) acceptera de signer un bail emphytéotique en notre faveur et nous laissera dans les lieux.

Nous reviendrons certainement dans les détails sur ce que nous, écologistes convaincus en action et pas seulement en réaction, pouvons proposer à partir de l'Économie Circulaire. Au-delà du ciment convivial, dans l'immédiat il faut évolueret rechercher les complémentarités visibles ou cachées pour construire une véritable alternative à l'économie dite linéaire. Et ainsi faire la démonstration que l'interdépendance et la coopération sont vitales et constructives contrairement à la compétition et la concurrence suicidaires et destructifs pour la société et l'environnement.

Le 26 septembre, Les impostures de la "dissuasion", menace nucléaire grandissante, l'État français complice

Point de rationalité, vous dis-je !

La dite « dissuasion nucléaire » est fondée sur un ensemble d'impostures à la fois historique et stratégique. Elle ne peut être ni acceptée, ni rejetée, ni comprise par une approche rationnelle

La France continue à se fourvoyer avec une nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025 qui prétend accroître encore la menace nucléaire pour des décennies malgré ses engagements internationaux au désarmement.

Une mystique, vous dis-je !

La dite « dissuasion nucléaire » est née de l' immense traumatisme qui fit suite à l'usage inutile de bombes atomiques sur des populations civiles, alors que venait à peine d'être découverte le feu nucléaire.

Cette pseudo « stratégie » fut ensuite construite comme la rationalisation post-traumatique du crime nucléaire originel refoulé dans l'inconscient collectif de l'humanité : falsification de l'Histoire, puis construction de milliers de bombes atomiques de plus en plus puissantes, précises, projetables en tout point du globe en quelques minutes, dont l'usage de quelques-unes conduirait au suicide collectif mondial et à des destructions irréversibles de notre planète.

Une psychose, vous dis-je !

Selon l'expression d'Edgar Morin, il ne s'agit bien que d'un simulacre de puissance que la presque totalité des États ont pourtant convenu d'éliminer. Les États dotés de ces armes entravent cependant cette transition et continuent à faire peser sur nous cette épée de Damoclès. La dite « dissuasion nucléaire », qui en réalité ne dissuade rien, se construisit donc sur un déni, véritable « tentation psychotique ».

Et ça coûte très cher
.A l'environnement
.Aux contribuables français

La « dissuasion nucléaire » est une psychose dont nous pouvons guérir.

Nous écrire …. **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org

Retrouvez les ATMP

Les 25 et 26 août
à Salau pour le festival « Stop Mine convergence des luttes »

Le mercredi 26 septembre à 20 h 30, Salle du Sénéchal à Toulouse

"Les impostures de la dissuasion"
Conférence / débat

avec le Général Francis LENNE et
Patrice BOUVERET de l'observatoire des Armements / CDRPC

Co-organisé par les ATMP, les Amis du Monde Diplomatique, l'Université Populaire de Toulouse, le Mouvement de la Paix 31, le Réseau Sortir du Nucléaire

Le 27 septembre

La génération climat est en selle pour la transition !
Du 9 juin au 6 octobre, le Tour Alternatiba aura parcouru 5 800 km à vélo et mis le focus sur les initiatives locales de transition à l'occasion des 200 étapes de son parcours.

Le tour Alternatiba passera à Toulouse le jeudi 27 septembre !
Son arrivée sera précédée d'une vélorution sur les 5 derniers km avant d'atteindre le centre de Toulouse.

Autour de cette date, plusieurs événements :

un mini-village des alternatives
à Ramonville-Saint-Agne
(à la salle des fêtes
et au port technique du Canal)
le dimanche 23 septembre

#ViensFaireUnTour
le 27 septembre à Toulouse

Le 30 septembre

Page 13 pour devenir un-e ami-e de la Terre pro-actif/active

A lire dans cette FV 251 :

Un plan urbain archaïque pour Toulouse Métropole ……	Pages 1 et 2
Aquela Torre Occitania m'a tuat ……	Page 3
Stop Mine Salau ……	Pages 4 à 6
Menace sur les vergers à graines du Frau……	Pages 6 à 8
Développement durable et activités des entreprises……	Pages 8 à 10
Bilan de nos AG de juin……	Page 11
Effondrement sociétal et co-construction des alternatives…	Page 12
Bulletin d'adhésion aux ATMP……	Page 13
Collectif la Maison à Ramonville-Saint-Agne ……	Page 14
Les rendez-vous des ATMP ……	Page 15
Diffusez la FV autour de vous……	Page 16

Selon la loi de Croock-Spitzer **;-)** la vitesse de diffusion des infos de la FV par l'intermédiaire de ses lecteurs et lectrices est proportionnelle :

*à leur volonté de propager les alternatives écologiques.

*au quotient de leur enthousiasme écologique par leur foi dans le ministère de l'écologie et de la transition.

*à l'épaisseur de la désinformation à laquelle ils/elles auront été soumis.e.s dans les jours qui précèdent sa lecture.

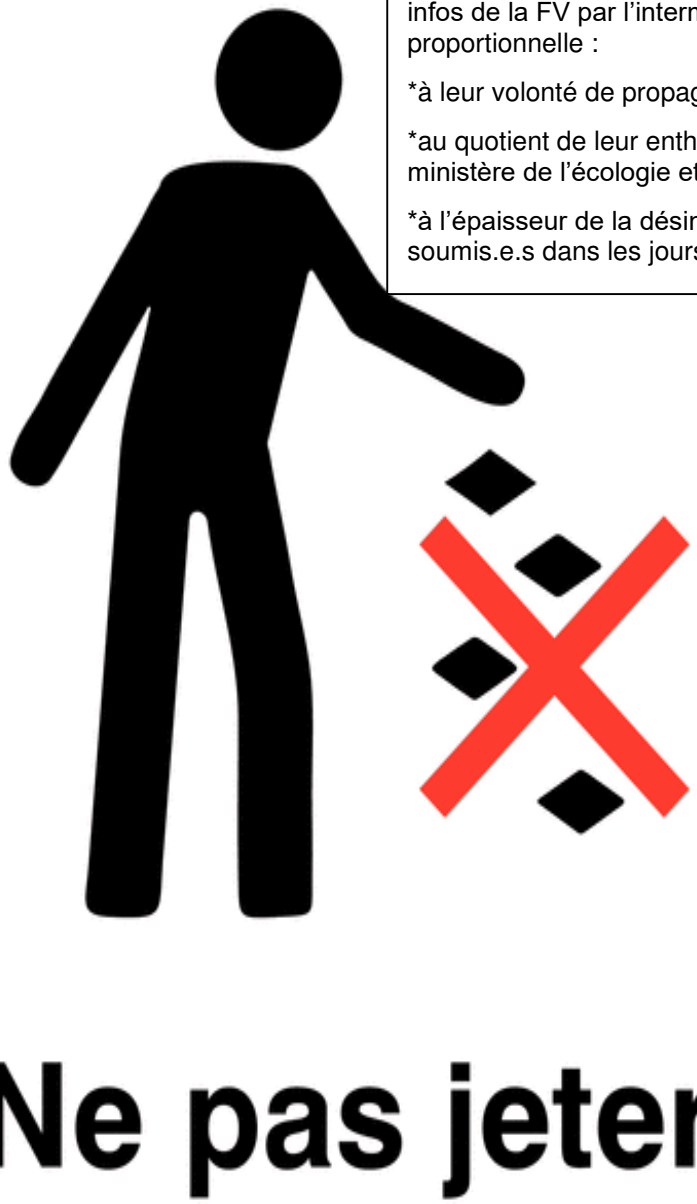

Après l'avoir lue, ne jetez pas cette Feuille Verte en papier : donnez-la à un.e ami.e, déposez-la dans la boîte aux lettres de vos voisin.e.s ou de l'école de vos enfants, laissez-la dans le train, dans le bus ou dans la salle d'attente de votre médecin, donnez-la à votre commerçant préféré, etc.

Ne pas jeter

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées n° 251 septembre 2018 imprimé par nos soins
Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition : Monique Hervet ISSN : 1967-6719

Nous écrire …. **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org